

**Conseil communal
Echandens**

Procès -verbal de la séance du 26 juin 2012

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 30 avril 2012 ;
2. Assermentation de M. Luc Vittoz ;
3. Comptes et gestion 2011 (Préavis No 02/2012) ;
4. Raccordement au réseau électrique et amélioration intérieure du Refuge (Préavis No 03/2012) ;
5. Elections du Bureau :
 - Président(e)
 - 1^{er} Vice-président(e)
 - 2^{ème} Vice-président(e)
 - Scrutateurs (trices)
 - Scrutateurs (trices) suppléant(e)s ;
6. Communications municipales ;
7. Communications du Bureau ;
8. Divers et propositions individuelles.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil Communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 50 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes Adelheid Addor, Nicole Foucqueteau, Claire-Lise Martin, Josiane Tille et MM. Jean-Marc Bridy, Jürgpeter Buser, Giovanni Dietler et Jean-François Martin. Non excusés : M. Jean-Bernard Racine

Mme Nicole Ayer Bersier et M. Daniel Dietrich fonctionnent comme scrutateurs.

1. Procès-verbal du 30 avril 2012

M. Joël Moeckli, président, indique que la réponse de la Municipalité à la question de M. Claude-Alain Vuillerat a été oubliée dans le procès-verbal et qu'elle a donc été distribuée lors de cette séance.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation de M. Luc Vittoz

M. Christophe Tschanz allant quitter la Commune, il a dû nous faire part de sa démission. Conformément à l'art. 5 du R.C., le président procède à l'assermentation de M. Luc Vittoz. Dès lors, 51 membres du Conseil sont présents.

3. Comptes et gestion 2011 (Préavis No 02/2012)

M. Joël Moeckli, président, précise qu'en plus de comptes 2011, il s'agira également d'examiner le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que celui de la Commission de gestion. Par ailleurs, il ajoute que chaque conseiller dispose, à titre consultatif, d'un exemplaire des comptes 2011 de l'Etablissement scolaire et que ce document n'est pas soumis au vote.

Mme Irène Caron, syndique, donne la parole à M. Michel Perreaud qui a charge des finances.

M. Michel Perreaud n'a rien à ajouter si ce n'est qu'il souhaite clarifier la question du déficit projeté pour 2011 alors qu'il y a eu un bénéfice. Il explique que cette situation est due à la manière dont est taxé un important contribuable. En effet, sa décision de taxation étant fluctuante, la Commune peut alors obtenir en retour – ou non – des prestations de la sécurité sociale. Il ajoute que cela pourra encore se reproduire à l'avenir.

M. Dominique Tavel, président de la Commission de gestion n'a rien à ajouter à son rapport à proprement parler, mais désire revenir sur certaines réponses de la Municipalité au rapport de la Commission de gestion.

M. Joël Moeckli, président, indique que la discussion porte sur les comptes et que la discussion sur le rapport de gestion aura lieu par la suite.

M. Joël Moeckli procède à la lecture simplifiée des comptes et ouvre la discussion.

M. Thierry Lambelet s'étonne de l'augmentation de 300% des dépenses à la rubrique 500.3662.00 concernant le transport des élèves. M. Michel Perreaud répond que le transport des élèves est de plus en plus fréquent et que les lignes se sont étoffées. Ce montant devrait se stabiliser par la suite.

M. Jean-Nicolas Muff souhaite mettre en exergue deux points. Le premier a trait à une communication de la Municipalité lors de la séance du 10 octobre 2011, faisant état, dans le cadre de la réfection du ch. des Vernes, d'un retour du Canton et de la Confédération de Fr. 43'280.— et de Fr. 39'817.— alors que dans le rapport de gestion de la Municipalité, ce deuxième montant est de Fr. 29'817. Il est donc question de savoir quel est le chiffre correct et de connaître la rubrique dans laquelle il est comptabilisé dans les comptes.

En ce qui concerne le second point, il désirerait savoir comment s'est passée la collaboration entre les Commissions de gestion et des finances pour l'examen des comptes et quelles sont les conclusions qui peuvent en être tirées. M. Eric Maillefer indique qu'il s'agit d'une erreur d'impression dans le rapport de gestion. Ce point est mentionné dans les comptes à la page 7. M. Dominique Tavel, président de la Commission de gestion, précise que les deux commissions ont fait une séance commune pour établir une liste de questions à adresser au Municipal des finances. La collaboration a été jugée agréable et efficace. Il serait donc souhaitable qu'elle soit appelée à se pérenniser. Sans vouloir répéter les propos de M. Dominique Tavel, M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, précise qu'il serait envisageable, étant entendu que la Commission de gestion se charge des questions posées à la Municipalité, que le président de la Commission des finances soit également présent lors de l'audition du Municipal des finances.

La parole n'étant plus demandée, M. Joël Moeckli, président, passe au rapport de gestion établi par la Municipalité.

Mme Irène Caron, syndique, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich indique que, à la page 7, il manque deux membres du Conseil communal, M. Jacques Perrinjaquet et lui-même.

Mme Irène Caron, syndique, dit qu'il s'agit d'une erreur, car les membres du Bureau doivent aussi figurer dans la liste des conseillers communaux.

M. Dominique Tavel, président de la Commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport, mais il désire remercier les membres de la Commission et en particulier les secrétaires pour le travail effectué. De plus, se référant à la page 8 de leur rapport, ayant trait au personnel de voirie, précise que le nombre de 4 postes et demi serait souhaitable à la voirie. Le service étant formé de 4 personnes, l'agent de sécurité pourrait représenter ce demi-poste. Il tient à souligner enfin la très bonne gestion de la Municipalité.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la discussion.

M. Claude-Alain Vuillerat remercie la Commission de gestion pour son rapport et formule deux commentaires. Le premier porte sur l'agent de sécurité. Il partage l'avis de Mme Irène Caron, syndique, en ce qui concerne la nécessité de sa tâche. En effet, à la lumière d'un rapport de la gendarmerie, il déclare que 12 vols ont eu lieu à Echandens durant le mois d'avril et 9 au mois de mai. Si quelque 150 vols sont commis chaque année et qu'il y a environ 600 logements sur la Commune, cela veut dire que, d'un point de vue statistique, il est possible d'être victime d'un cambriolage tous les quatre à cinq ans. Par conséquent, il ne serait pas souhaitable que l'agent soit détourné de ses activités.

Le second commentaire se rapporte à la Commission d'urbanisme, dont il est d'ailleurs membre. Il estime que la Commission devrait être sollicitée relativement tôt dans les consultations préalables et non lorsque les démarches sont en cours. Ainsi son apport pourrait-il être davantage adéquat.

La parole n'étant plus demandée, M. Joël Moeckli clôt la discussion, fait lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

après avoir pris connaissance :

- Des comptes,
- Du rapport de gestion de la Municipalité,
- Du rapport de la Commission de gestion,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'accepter les comptes 2011 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
- De donner décharge de son mandat à la Commission de gestion,
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2011.

4. Raccordement au réseau électrique et amélioration intérieure du Refuge (Préavis No 03/2012)

M. Philippe Sordet, municipal, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. François Vogel, président de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport. A la demande de M. Joël Moeckli, président, il donne quelques précisions sur l'amendement proposé par la Commission. Ainsi a-t-elle proposé que, en plus de l'acceptation du crédit demandé, les fonds soient pris sur une réserve constituée pour le mobilier du refuge, au lieu d'étaler les amortissements sur plusieurs années.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la discussion.

Mme Sandra Cavin demande si le bar est appelé à être modifié étant donné qu'il ne figure pas sur le plan. M. Philippe Sordet lui répond qu'il va rester tel quel.

M. Philippe Martin se demande si l'amendement proposé a pour but de modifier la troisième décision, qui est d'amortir cette somme sur un délai de 10 ans et si le Conseil va effectivement voter deux fois. M. Joël Moeckli, président, lui répond par l'affirmative dans les deux cas. Le Conseil sera donc appelé à voter d'abord pour l'amendement, ensuite pour l'ensemble des conclusions du préavis.

La parole n'étant plus demandée, M. Joël Moeckli, président, clôt la discussion et l'on passe au vote de l'amendement. Il rappelle toutefois que le vote d'un amendement laisse la liberté de se prononcer sur le fond.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 125'000.— pour le raccordement au réseau électrique et amélioration intérieure du Refuge,

- De prélever le montant sur nos liquidités,
- De débiter l'intégralité du disponible du compte 9282.600 « fond pour le renouvellement du mobilier refuge », soit Fr. 100'000.--,
- De débiter l'éventuel solde des travaux du compte 9282.000 « réserve générale ».

Suite à l'acceptation de l'amendement, M. Joël Moeckli, président, procède à la lecture des conclusions du préavis ainsi amendé et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 03/2012,
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 125'000.— pour le raccordement au réseau électrique et amélioration intérieure du Refuge,
- De prélever le montant sur nos liquidités,
- De débiter l'intégralité du disponible du compte 9282.600 « fond pour le renouvellement du mobilier refuge », soit Fr. 100'000.--,
- De débiter l'éventuel solde des travaux du compte 9282.000 « réserve générale ».

5. Elections du Bureau :

5.1 Election du Président

M. Jacques Perrinjaquet accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

M. Jacques Perrinjaquet est élu avec 49 voix.

5.2 Election du 1^{er} Vice-président

Mme Karin Künstler renonce à être candidate. M. Youri Borboën accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	26

M. Youri Borboën est élu avec 50 voix.

5.3 Election du 2^{ème} Vice-président

M. Claude-Alain Vuillerat accepte d'être candidat. Il n'y pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	6
Bulletins nuls	1
Majorité absolue	26

M. Claude-Alain Vuillerat est élu avec 44 voix.

5.4 Election des scrutateurs

M. Jean-Nicolas Muff accepte d'être candidat. M. Youri Borboën renonce à être candidat. M. Philippe Diserens accepte d'être candidat.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	26

M. Jean-Nicolas Muff est élu avec 48 voix.

M. Philippe Diserens est élu avec 48 voix.

5.5 Elections des scrutateurs suppléants

M. Bertrand Seydoux accepte d'être candidat. Mlle Caroline Gandillon accepte d'être candidate. Mlle Céline Pache accepte d'être candidate.

Bulletins délivrés	51
Bulletins rentrés	51
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	0
Majorité absolue	26

Mlle Caroline Gandillon est élue avec 39 voix.

Mlle Céline Pache est élue avec 37 voix.

M. Bertrand Seydoux obtient 19 voix.

6. Communications municipales

M. Eric Maillefer

Taxation des déchets

Suite à l'arrêté du tribunal fédéral du 11 juin 2011 obligeant les communes à instaurer une taxation proportionnelle des déchets, la Municipalité a décidé d'adhérer à la proposition commune des régions déchets de Valorsa, Strid et Sadec, soit plus de 200 communes vaudoises, à savoir l'introduction d'une taxe au sac dès le 1^{er} janvier 2013.

Le calendrier de cette mise en place est le suivant :

- Eté 2012 : Elaboration d'un règlement Communal (selon proposition du SESA) sur la taxation des déchets par la Municipalité.
- Septembre 2012 : Nomination d'une commission du Conseil Communal pour examen et/ou modification du règlement communal - Envoi de la proposition de règlement Communal au SESA pour approbation.
- Automne 2012 : Préparation d'un préavis par la Municipalité relatif à l'adoption du règlement communal sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité (taxe au sac) – Examen du préavis par la Commission d'objet et la Commission des finances – Votation du Conseil communal.
- 1^{er} janvier 2013 : Mise en vigueur du nouveau règlement et introduction de la taxe au sac.

Mise à disposition de la population d'une filière d'élimination pour déchets verts

La Municipalité a décidé d'offrir à la population d'Echandens un nouveau système de collecte de déchets « compostables » en vue de production de biogaz.

Pour cela une vente de conteneurs spécifiques (bruns) sera organisée à un prix incitatif, et pour laquelle la commune participera au prix d'achat à hauteur de 50 %.

La liste des déchets concernés est la suivante :

- Restes de repas crus et cuits, légumes, fruits, épiluchures, marcs de café, coquilles d'œufs, sachets de thé, etc...
- Fleurs et plantes d'appartement, litières d'animaux.
- Gazon, feuilles mortes, plantes de balcon et de jardin, mauvaises herbes.

Un tout ménage sera prochainement distribué à la population expliquant les modalités pour l'achat des conteneurs et la mise en place de cette nouvelle collecte.

Aménagement d'un giratoire et d'un îlot central à la rte de Bremblens

Comme vous l'aurez certainement constaté, le dossier d'aménagement d'un giratoire et d'un îlot central à la rte de Bremblens est actuellement à l'enquête publique.

Le dossier peut être consulté au bureau de l'administration communale, durant les heures d'ouverture.

Marquage places de parc au centre du village

A la suite de la démolition du bâtiment de la rue du Château 5 et de la remise en état de la parcelle, la Municipalité a décidé de faire marquer des places de stationnement à cet endroit.

Dans le même temps, le marquage des places du parking à côté du tilleul et devant l'Auberge sera rafraîchi.

Coût des travaux : environ Fr. 3'000.00.

Assainissement et renforcement du pont sur la Venoge entre Bussigny et Echandens

Le Service cantonal des routes nous informe que des travaux importants auront lieu sur la route cantonale RC 78, vers le terrain des Iles de Bussigny.

Durant les travaux, le pont sur la Venoge sera fermé. Une déviation sera mise en place.

La durée des travaux est d'environ 5 mois à 6 mois.

Si le Grand Conseil Vaudois vote le crédit avant le début de l'été, les travaux pourraient commencer dans le courant du mois de juillet 2012. Si le crédit est voté après l'été, le début des travaux sera reporté au printemps 2013.

M. Michel Perreaud

Informatisation de la bibliothèque

Afin d'optimiser le fonctionnement de la bibliothèque de l'Orangerie et faire « un grand ménage », les responsables ont décidé d'informatiser la gestion du stock et des sorties des livres.

Les travaux de saisie sont en cours et dureront tout l'été.

Coût du logiciel, du matériel et de l'indemnité pour la saisie des données : environ Fr. 10'000.00.

Réseau AJEMA – Compte 2011

Le décompte final 2011 présente un montant complémentaire à verser de Fr. 76'548.00. La variation ne nous ayant pas été communiquée avant le bouclage des comptes communaux 2011, le montant sera porté en augmentation du poste 710.3525.01 en 2012.

Mme Irène Caron**Aide humanitaire**

La commission aide humanitaire s'est réunie le 22 mai 2012 au Château. Sur les 7 dossiers examinés, il a été décidé de soutenir les projets suivants :

1. FEDEVACO, DILSE 11-40 et 12-44, Centre accueil au Népal (suite)	Fr.	5'000.00
2. Digger DTR, projet APOPO Mozambique, déminage humanitaire	Fr.	5'000.00
3. Morija, Burkina Faso, lutte contre la malnutrition	Fr.	5'000.00
4. Brücke-Le Pont, projet Palimé, huile rouge	Fr.	2'500.00
5. Les Enfants de l'Arc-en-Ciel, école République Dominicaine	Fr.	2'500.00
6. Centre Promotion pour la Santé, écoles d'infirmières au Congo	Fr.	2'500.00
Total	Fr.	22'500.00

=====

Le montant de Fr. 2'500.00 dépassant le budget sera pris sur le compte 9282.040 – Fonds pour aide humanitaire.

La Commission souhaite que le montant à disposition soit augmenté à Fr. 25'000.00 par an. La Municipalité soutient cette demande et portera le montant de Fr. 25'000.00 dès le prochain budget.

Radar préventif

Le radar préventif actuel avait été acquis conjointement avec Préverenges en 2008. La Municipalité a décidé d'acheter seule un radar de nouvelle génération, lequel permet d'affiner les résultats par type de véhicules (2 roues, voitures et camions-camionnettes).

Coût de l'installation : Fr. 7'000.00.

M.Philippe Sordet**Fontaine Place du Saugey**

L'installation de la fontaine de la Place du Saugey n'a pas supporté le grand froid de cet hiver. La pompe et les tuyaux sont à changer.

Droit distinct et permanent (DDP) Société de laiterie

La Municipalité, d'entente avec la société de laiterie, a décidé de procéder à la radiation du DDP sur la parcelle communale N° 411, bâtiment ECA N° 116, à côté de la grande salle.

Coût de la radiation : Fr. 8'000.00.

M. Jean-Marc Landolt**PGA Echandens – Affectation des parcelles N° 275, 276, 415 et 1340 aux Abbesses**

Le dossier cité en titre a été transmis au Service du développement territorial pour examen préalable.

La détermination du SDT est prévue pour septembre 2012 au plus tard.

Projet de salle villageoise et de réaménagement du secteur du Saugey.

Lors de la séance du Conseil du 14 mars de l'année passée, faisant suite à la démarche participative organisée auprès de la population de notre village, nous vous avons communiqué les points suivants :

- La Municipalité s'engageait à réexaminer complètement la question du stationnement dans le secteur de la place du Saugey, avec notamment pour objectif le maintien de conditions favorables à la vitalité des commerces installés sur dite place.
- La Municipalité souhaitait conserver pour le projet de la salle villageoise une architecture sobre et contemporaine, sans pour autant exclure que celui-ci, lauréat du concours d'architecture, soit réétudié.
- La Municipalité souhaitait maintenir au centre du village l'implantation de cette construction.

Nous avons donc le plaisir de porter à votre connaissance, dans le cadre des communications municipales, l'état d'avancement du projet. Nous sommes conscients qu'avec plus d'une année écoulée depuis la dernière communication sur cet important dossier, certains d'entre vous ont peut-être trouvé le temps long... ce dont vous voudrez bien nous excuser. La durée de cette interruption de l'avancement de l'étude est due principalement à deux facteurs :

- L'établissement d'un dossier complémentaire sur le fonctionnement actuel du stationnement au centre du village, et sur la quantification des besoins en places de parcs en relation avec la capacité de la future salle villageoise.
- Le renouvellement de la Municipalité, avec la nécessité de prendre en compte, dans toute la mesure du possible, les nouvelles sensibilités exprimées au sein du collège municipal.

Le projet, tel que nous vous le présentons ce soir, a été retravaillé en profondeur, notamment en tenant largement compte des avis exprimés par notre population. D'importantes modifications ont été apportées, ceci en accord avec le bureau d'architectes FrundGallina, porteur de projet pour l'étude de ces aménagements. Il faut relever ici qu'un effort particulier a été fourni par les lauréats du concours pour adapter ce projet.

Une première modification a été apportée avec le maintien de la place de jeux du Saugey en l'état. En effet, consciente que l'abandon de ce lieu apprécié entre autre par nos jeunes

familles, aurait été un handicap pour l'avancement du projet, la Municipalité a donc décidé de conserver, pour l'instant, cette place de jeux.

Cette importante modification doit aussi être interprétée comme une opportunité de pouvoir conserver un espace libre de constructions, idéalement placé, pour y envisager à moyen ou à long terme, une affectation différente en fonction des besoins que nous ne pouvons aujourd'hui qu'entrevoir pour la ou les décennie(s) à venir, tout comme d'autres terrains, propriété de la Commune.

Un deuxième changement significatif a été apporté au projet lauréat du concours : il s'agit de la suppression du parking souterrain. Cette décision est notamment basée sur les avis exprimés par les commerçants implantés au centre du village, s'agissant d'offrir aux clients de ces commerces des places de stationnements à proximité et au même niveau que ces derniers. Bien que l'idée de ce parking souterrain, qui rappelons-le faisait partie du cahier des charges du concours d'architecture, puisse présenter quelques avantages, notamment en libérant des surfaces au profit des piétons, il faut bien admettre que, par exemple, pour une personne venant acheter son pain à la boulangerie, ou sa boîte de médicament à la pharmacie, le fait de devoir garer sa voiture dans un parking souterrain n'aurait certainement pas été très attractif...

Avec l'abandon du parking souterrain, il fut donc nécessaire de reconsidérer la question du stationnement des véhicules privés. Pour ce faire, l'étude complémentaire réalisée par un bureau spécialisé a servi de base afin de fixer le nombre maximum de cases de stationnement nécessaires, en fonction des commerces existants et de la future salle villageoise : celui-ci est d'environ 100 places. Actuellement il y a 88 places disponibles au centre du village, sans compter les 4 places le long du chemin des Platanes. Le projet prévoit le maintien et la création de 90 places permanentes, qui pourront, au besoin, être augmentées à 98 places au total.

La position et la surface au sol du projet de la salle villageoise n'ont, à quelques centimètres près, pas été modifiées. En revanche, un important travail architectural a été réalisé sur cette construction, tant pour l'organisation des surfaces à l'intérieur, que sur l'enveloppe extérieure de la salle. S'agissant du programme des différents locaux à l'intérieur de la salle, l'abandon du parking souterrain, avec ses deux niveaux enterrés, a nécessité un réaménagement complet des différentes dispositions des locaux. L'ensemble du programme initial comprenant la salle et le foyer au rez-de-chaussée, ainsi que les différents locaux de services et des sociétés au sous-sol, a pu être inséré sur les deux niveaux de cette construction.

La toiture de la salle fait l'objet d'une nouvelle interprétation, qui nous l'espérons, sera plus en adéquation avec les nombreux avis exprimés notamment lors de la présentation des résultats du concours d'architecture en automne 2009. Monsieur Frund vous présentera d'ici quelques instants ce nouveau projet, qui permet de conserver de manière subtile, l'originalité et la modernité de la précédente version, ceci en y intégrant des éléments traditionnels de l'architecture locale.

Pour résumer mes propos, je vous présente le plan de situation du projet :

- maintien place de jeux
- abandon parking souterrain
- localisation des places de parc

- lignes bus 702 et 705
- édicule WC publics
- implantation de la salle maintenue
- ouverture du « jardin de la salle »

M. Frund, du bureau d'architecture, présente la nouvelle version du projet de salle villageoise et de réaménagement de la Place du Saugey ainsi que la genèse de leurs décisions.

Pour la suite des opérations nécessaires à la conduite de ce projet, la planification est la suivante :

- Présentation des modifications et adaptations auprès du groupement des commerçants du centre du village.
- Mise à l'enquête publique du projet, en application de la LATC, dans le courant de l'automne 2012. Une assistance à l'enquête sera organisée sous la forme d'une ou deux soirées durant lesquelles les personnes intéressées auront la possibilité d'obtenir des renseignements détaillés sur le dossier déposé à l'enquête.
- La Municipalité souhaite pouvoir présenter au Conseil communal un préavis pour l'obtention d'un crédit de construction dans le courant du premier semestre 2013.

En résumé, et pour conclure cette communication, je voudrais relever encore une fois les efforts importants qui ont été entrepris afin de pouvoir aboutir à un projet, auquel adhère la majorité de l'exécutif, qui nous l'espérons, sera à même de rencontrer un écho favorable auprès du plus grand nombre possible d'entre vous.

A l'issue de cette séance, celles et ceux qui le désirent pourront examiner de plus près la maquette à l'échelle du 1:50. Monsieur Frund et une délégation municipale répondront volontiers à vos éventuelles questions.

7. Communications du Bureau

M. Joël Moeckli, président remercie les conseillères et conseillers de leur présence et de leur bonne humeur lors de la sortie du Conseil.

Il rappelle que les festivités du 1^{er} août, commençant le 31 juillet, seront organisées par l'Abbaye, dont la fête aura lieu du 18 au 20 août. Il encourage les conseillères et conseillers à y participer.

Il tient à souligner le plaisir qu'il a eu à présider le Conseil communal durant deux ans. Il remercie les membres du Bureau pour leur travail.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Monique Martin se réfère aux priorités énoncées par la Municipalité en matière de locaux communaux, à savoir, en premier lieu, la salle villageoise, puis l'église, et enfin le Château et sa ferme. Elle met alors en évidence le caractère vétuste et dangereux de ce dernier

bâtiment et demande s'il ne serait pas possible de changer les priorités. Mme Irène Caron, syndique, indique que les priorités ont été modifiées dans ce sens.

M. Pierre Etter, vu le nombre d'excès de vitesse relevés dans le rapport de gestion, s'interroge sur les mesures envisageables pour remédier à ce problème, comme, par exemple, l'aménagement de zones 30km/h, à l'instar de ce qui a pu être mis en œuvre dans d'autres communes. M. Jean-Marc Landolt déclare que, pour le cas du secteur du Saugey, il sera sans doute question de modérer la vitesse. M. Eric Maillefer ajoute que la route de Bremblens connaîtra une importante modification avec l'aménagement d'un îlot et d'un giratoire dans le cadre du PPA Dandolens. Le cas est analogue pour la route d'Ecublens. De plus, Mme Irène Caron, syndique, dit qu'un deuxième radar préventif sera posé, qui va certainement précéder un radar punitif. Le futur radar ne sera d'ailleurs pas visible. Ainsi espère-t-elle que la conjugaison de ces mesures va permettre une amélioration de la situation.

M. Fabien Descoedres, s'appuyant sur ces précédents propos, souligne que, en raison de la vitesse d'automobilistes, il est souvent difficile de sortir du chemin de la Corniche. Il souhaiterait donc que des améliorations soient visibles.

M. Youri Borboën s'inquiète de la demande de mise à l'enquête d'un centre de requérants d'asile près de Conforama. Il désirerait savoir quelles suites ont été données à l'opposition de la Municipalité. Mme Irène Caron, syndique, répond qu'elle attend encore la réponse du Canton.

M. Jacques Perrinjaquet demande si les dates des séances du Conseil communal ont été fixées. Mme Irène Caron, syndique, dit qu'elles auront lieu le 8 octobre et le 3 décembre.

M. Jacques Perrinjaquet tient à relever la présidence chargée de M. Joël Moeckli, en particulier à cause des nombreuses élections qui ont jalonné son mandat, sans parler des problèmes dus à l'informatique cantonale, tout en rappelant que ces événements n'ont en rien altéré la bonne humeur dont il est coutumier.

Mme Irène Caron, syndique, remercie Joël Moeckli, président de son travail effectué, ainsi que les membres du Bureau et félicite les nouveaux membres pour leur élection.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Président

La secrétaire

Joël Moeckli

Camille Bohner